



CCAS - Ville de Merignac

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Session ordinaire – Séance du 11 AVRIL 2024

**Délibération n° 2024_031
CONTRIBUTION FINANCIERE 2024 DU CCAS DE MERIGNAC AU FONCTIONNEMENT DU CLIC
PORTE DU MÉDOC, BUDGET ANNEXE DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE - APPROBATION
– DÉLIBÉRATION**

Vu la délibération du Conseil d'Administration N° 2021-58 du 19 octobre 2021, autorisant le recours aux formes de délibérations collégiales à distance,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué le 5 avril 2024 par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS : 10

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Sylvie DELUC, Michèle BOURGEON, Fabienne JOUVET, Marie-Michelle MAURY, Annie MONBEIG, Jacques NAU, Kubilay ERTEKIN, Ghislaine BOUVIER, Arnaud ARFEUILLE,

EXCUSÉS : 5

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Hélène MAZEIRAUD-PERON, , Emilie MARCHES, , Pierre MAGE (Procuration à Jacques NAU), Marie-Ange CHAUSSOY (Procuration à Michèle BOURGEON).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jacques NAU

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que :

Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le CCAS de Mérignac est partenaire de l'action du Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC Porte du Médoc) constitué en GIP – Groupement d'Intérêt Public depuis 20 ans.

Le CLIC PORTE DU MEDOC comprend les villes de Blanquefort, Eysines, Le Bouscat, Le Haillan, Le Taillan Médoc, Mérignac, Parempuyre, St Aubin de Médoc, St Médard en Jalles, Ludon Médoc, Macau, Le Pian Médoc, St Jean d'Illac, Martignas sur Jalles.

Le CLIC a pour missions, en complémentarité avec les services du CCAS :

- D'accueillir, informer et conseiller la personne âgée et sa famille,
- Prévenir les situations de perte d'autonomie et aider à l'élaboration d'un plan d'aide personnalisé,
- Mettre en œuvre le plan d'aide et en assurer le suivi.

Le CCAS déploie des actions de prévention, de lutte contre l'isolement, d'animation, de soutien aux aidants familiaux, en lien avec les professionnels du CLIC.

En 2023, le Département de la Gironde a internalisé le CLIC PORTE DU MEDOC, géré via un budget annexe du Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide de :

- autoriser le Président du CCAS ou la vice-présidente du CCAS à signer la convention de financement pour le fonctionnement du CLIC Porte du Médoc pour l'année 2024.
- approuver le versement de la contribution financière d'un montant de 23 168,70 €. Les crédits seront pris à l'article 657363.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par **11** voix **Pour**

N'a pas pris part au vote : Monsieur Arnaud ARFEUILLE

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 11 avril 2024

Jacques NAU
Secrétaire de séance



Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Vice-Présidente du Centre Communal
d'Action Sociale



Le Président du CCAS certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.